

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 17/261 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LES MARCHES, ET TOUS LES ACTES AFFERENTS SANS INCIDENCE FINANCIERE RELATIFS A LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES SERVICES

---

#### SEANCE DU 28 JUILLET 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, CASALTA Mattea, Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Paul-André, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, RISTERUCCI Josette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ARMANET Guy à Mme GUIDICELLI Lauda  
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel  
M. CANIONI Christophe à M. BIANCUCCI Jean  
M. CESARI Marcel à M. PARIGI Paulu Santu  
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria  
M. LEONETTI Paul à M. TOMASI Petr'Antone  
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière  
M. OTTAVI Antoine à Mme ORSONI Delphine  
M. PUCCI Joseph à M. BERNARDI François

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, CHAUBON Pierre, COMBETTE Christelle, GRIMALDI Stéphanie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, OLIVESI Marie-Thérèse, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, TOMA Jean.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 juillet 2017,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés, et tous les actes afférents sans incidence financière, suivants :

- n° 17/SML/OO/039 relatif à la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les services de la Corse-du-Sud avec la société CMAA AD PERETTI sise 101, cours Napoléon à AJACCIO pour un montant minimum de 30 000 € HT et un montant maximum de 120 000,00 € annuel,

Et

- n° 17/SML/OO/040, relatif à la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les services de Haute-Corse avec la société CMAA AD PERETTI sise 101, cours Napoléon à AJACCIO pour un montant minimum de 30 000 € HT et un montant maximum de 120 000,00 € annuel.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 juillet 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

**ANNEXE**



**Marché n° 17/SML/OO/039 et n° 17/SML/OO/0340 relatifs à la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les agents de la Collectivité Territoriale de Corse**

**Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse**

**Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica**

**I - NATURE DE LA PRESTATION**

Il s'agit d'assurer l'approvisionnement des services de la CTC en équipements de protection individuelle.

Les quantités commandées seront stockées dans les locaux du titulaire et livrées au fur et à mesure des besoins des services de la CTC exprimés au moyen d'un bon de commande.

**II - FORME DU MARCHÉ**

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

La consultation comprend les deux lots suivants :

<b>LOTS</b>	<b>Montant Minimum Annuel HT</b>	<b>Montant Maximum Annuel HT</b>
Lot n° 1 - Fourniture d'Equipements de Protection Individuelle pour les services de Corse-du-Sud.	30 000,00 €	120 000,00 €
Lot n° 2 - Fourniture d'Equipements de Protection Individuelle pour les services de Haute-Corse.	30 000,00 €	120 000,00 €

**III - DUREE DU MARCHÉ**

La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de la notification du marché. Le marché est reconductible trois fois sans pouvoir excéder une durée totale de 48 mois.

**IV - LES PRIX**

Le marché est à prix unitaires.

Les prix rémunèrent la fourniture, le stockage et la livraison.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, des frais afférents à l'application de l'article 10.1.3 du CCAG FCS, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque, les marges bénéficiaires et les sujétions particulières notamment les conditions d'accès au site.

Les prix du marché sont fermes la première année puis révisables annuellement.

## **V - IMPUTATIONS**

Le marché sera imputé à l'article 930, chapitre 60636 de la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

## **VII - PROCEDURE DE CONSULTATION**

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## **VIII - CRITERES DE JUGEMENT**

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Valeur technique (pondération : 50 %)

Le critère « valeur technique » sera apprécié au regard de la qualité des fournitures proposées (20 %), des modalités de traitement des commandes passées et de livraison des fournitures (18 %) ainsi que des moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché (12 %).

2. Délai de livraison (pondération : 30 %)

3. Prix (pondération : 20 %)

## **IX - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION**

Les avis de publicité ont été adressés au à l'Informateur Corse Nouvelle, le JOUE et au BOAMP le 18 avril 2017.

La date limite de remise des offres était fixée au 19 mai 2017 à 16h00.

Trois candidats ont formulé une offre.

La commission d'appel d'offres réunie le 24 mai 2017, a procédé à l'ouverture des enveloppes et à l'enregistrement de leur contenu. L'analyse des offres a été confiée au service instructeur de la Collectivité Territoriale de Corse.

Au vu du rapport d'analyse et après discussion, la Commission d'Appel d'Offres a décidé, le 6 juillet 2017, d'attribuer :

- le marché n° 17/SML/OO/039 relatif à la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les services de Corse-du-Sud à la société CMAA AD PERETTI dont l'offre de base, classée en première position, est économiquement la plus avantageuse ;

Et

- le marché n°1 7/SML/OO/040 relatif à la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les services de Haute-Corse à la société CMAA AD PERETTI dont l'offre de base, classée en première position, est économiquement la plus avantageuse.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché n° 17/SML/OO/039 à bons de commande pour un montant minimum annuel de 30 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 120 000,00 € HT et le marché n° 17/SML/OO/040 à bons de commande pour un montant minimum annuel de 30 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 120 000,00 € HT, relatifs à la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les agents de la Collectivité Territoriale de Corse avec la société CMAA AD PERETTI sise 101, cours Napoléon à Ajaccio.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.